

# Séance du 02 juin 2017

L'An deux mil dix-sept, le deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE, Maire.

Convocation et d'affichage : 29 mai 2017

La séance a été publique.

Présents : Mrs PERRUCHE – VERNE - PÊTRE – Mmes LAURENT- DA COSTA - COLLARD - ARTERO – MARCHIONINI – DALAIS – Mrs GREUSARD-MANIGAND - AMET– VERDIN - HUDELEY

Excusés : Mme LESSELLIER (Pouvoir à Mme ARTERO) Mr DURANDIN (Pouvoir à Mme COLLARD) Mme FERNANDEZ (Pouvoir à Mr MANIGAND)

Absentes : Mme TURCHET /Mme DESPLANCHES

Madame LAURENT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **Compte rendu activités communauté de communes**
- **Paiement de l'accueil périscolaire en CRCESU (Accepté ou pas) car beaucoup de frais d'encaissement depuis cette année**
- **Bassins d'orage (info sur la situation du dossier)**
- **Vente d'une bande de terrain autour du bâtiment de l'ancienne boulangerie au nouveau propriétaire**
- **Classement des archives communales**
- **Reversement de l'aide pour les TAP à la communauté de communes de la Veyle**
- **Propriété MANIGAND : point sur le dossier et projets**
- **Documents d'urbanisme et point sur l'urbanisme à CROTTET (Peu de terrains disponibles)**
- **Economie d'énergie : LED dans les classes ...**
- **Courriers divers**
- **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu activités communauté de communes**

Compte rendu est donné du conseil communautaire du 29 mai 2017 ainsi que de la dernière réunion de la commission jeunesse et sports.

Joëlle Laurent, adjointe au Maire est nommée déléguée de la commune à l'office du tourisme de la communauté de communes de la Veyle.

\*\*\*\*\*

**Paiement de l'accueil périscolaire en CRCESU (Accepté ou pas) car beaucoup de frais d'encaissement depuis cette année**

Interpellés par les frais récents retenus lors de l'encaissement des CESU utilisés par quelques familles pour le paiement de l'accueil périscolaire, la question a été posée : Faut-il continuer à accepter ce mode de règlement ? Après vote, 7 élus sont POUR continuer d'accepter le paiement par CESU et 10 se sont abstenus. Ce mode de règlement continuera donc d'être accepté.

\*\*\*\*\*

**Bassins d'orage (info sur la situation du dossier)**

Monsieur le Maire a informé l'assemblée de la poursuite du projet de construction de deux bassins d'orage, deux propositions ont été reçues pour les travaux et une rencontre avec le propriétaire du terrain où il serait opportun de réaliser ces ouvrages est prévue en juillet.

\*\*\*\*\*

**Cession de 207 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle C 2078 Le Mortier**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le nouveau propriétaire du commerce situé au Mortier sur la parcelle C 2079 n'a aucun terrain attenant à son commerce, il souhaiterait faire l'acquisition de 207 m<sup>2</sup> à détacher dans la parcelle C 2078 appartenant à la commune afin d'avoir des abords autour de son bâtiment. Il précise qu'à cet effet il a sollicité l'avis des domaines sur la valeur vénale du terrain à cet emplacement. La direction générale des finances publiques estime la valeur à 24 € le m<sup>2</sup>.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE par quinze voix POUR et deux Abstentions la cession à Monsieur Damien PERRUCHE de 207 m<sup>2</sup> à détacher dans la parcelle communale C 2078 au prix de 24 € le m<sup>2</sup>.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié.

\*\*\*\*\*

## **Classement du fonds d'archives communales**

Monsieur le Maire propose de confier le classement de la totalité du fonds d'archives communales à un prestataire.

A cet effet il a demandé un devis au service d'archives du Centre de Gestion de l'Ain envoyé pour avis technique à la direction départementale des archives.

Une subvention représentant 45 pour cent de la dépense TTC est possible si la totalité des archives sont classées.

Il demande l'accord du conseil municipal :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité de faire classer la totalité du fonds d'archives communales au Centre de Gestion de l'Ain.

PRÉCISE que le classement du fonds d'archives sera réparti sur trois exercices comptables

SOLLICITE une subvention de 45 pour cent de la dépense TTC au Conseil départemental de l'Ain.

\*\*\*\*\*

## **Reversement de l'aide pour les TAP à la communauté de communes de la Veyle**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que malgré une mise en œuvre communautaire, le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires est versé par l'Etat aux communes.

L'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit que les communes qui ont transféré la compétence pour l'organisation des activités périscolaires à un établissement public de coopération intercommunale reversent à cet établissement les aides qu'elles ont perçues.

Aussi, pour participer aux dépenses de fonctionnement, La commune reverse automatiquement à la Communauté de communes, sans avoir à délibérer, la totalité du fonds d'amorçage de l'année scolaire 2016-2017 qui s'élève à 7 600 €

Ce reversement sera approuvé au conseil communautaire prévu le 26 juin 2017

\*\*\*\*\*

## **Propriété MANIGAND : point sur le dossier et projets**

Un point a également été fait sur le projet d'acquisition de la propriété Manigand.  
L'élaboration de l'avant- projet débutera au cours de l'été.

\*\*\*\*\*

### **Documents d'urbanisme**

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 13 avril 2017.

### **DPU**

Vte LACHARME/MATRAY – 555 route de la Madeleine – bâti  
Vte SCI LA SOURCE/PERRUICHE – Le Mortier –bâti  
Vte SOFIREL SOCIETE FONCIERE ET IMMOBILIERE RHONE-ALPES/ ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT L'ALLEE DU VERGER – Les Forets – non bâti  
Vte DA COSTA/FONTAINE – 35 Clos du Piquant – non bâti  
Vte PRIVEL/Cts MARTIN – 70 rue de la Garenne –bâti  
Vte Communauté de Communes la Veyle/SCI PAIN BLANC – Zone d'Activité « La Fontaine » -non bâti  
Vte Cts BONIN/GREFFET – 204B route de Saint Jean – bâti  
Vte PONCET/NOIA-JANIN – 15 rue de Saint Paul – non bâti

### **PC**

PC 00113417D0007 – ROUIT ROCHEDIX Frédéric – demeurant 7 rue Sainte Antoine 71000 MACON – pour construction d'une maison d'habitation – 74 rue des Burtins  
PC 00113417D0008 – DUROUX Jacques – demeurant RD 933 01140 GARNERANS – pour la construction d'une maison d'habitation – 222 Montée des Abimes  
PC 00113417D0009 – NOIA Marc – demeurant 136 rue de Saint Paul – pour la construction d'une maison d'habitation – 15 rue de Saint Paul

### **DP**

DP 00113417D0018 – SARL LORON Pascal (Pour Mr GROS Romain) – demeurant 20 rue du Plateau de Challes – 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE – pour la réfection de la toiture – 230 rue du Bief Godard  
DP 00113417D0019 – DESPRAS Antony – demeurant 623 route de Montgrimoux – 01380 BAGE LA VILLE – pour la construction d'un mur soutènement – 41 allée du Verger  
DP 00113417D0020 – BUIRON Bastien – demeurant 77 rue de Villeneuve – pour la modification et déplacement d'un accès à la parcelle – 77 rue de Villeneuve  
DP 00113417D0021 – HABITAT ENR (Pour Mr BISINGER David) – 38 avenue Général de Gaulle 69110 SAINTE FOY LES LYON – pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur toiture – 53 Impasse du Roi

DP 00113417D0022 – CUMIN Frédéric – 398 route de Bagé – 01290 CROTTET – pour la construction d'une piscine – 398 route de Bagé

\*\*\*\*\*

### **Economie d'énergie : LED dans les classes ...**

Pour la poursuite des économies d'énergie une étude menée par le SIEA est en cours. Il est envisagé de remplacer les néons actuels par des LED dans tous les bâtiments de la commune.

\*\*\*\*\*

### **Courriers divers**

Néant

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses**

- La convention liant la commune avec la CAF pour la gestion de l'accueil périscolaire est en cours de dénonciation. Celle-ci cessera le jour des vacances scolaires d'été.  
Ce changement n'aura pas d'impact sur le tarif de l'accueil périscolaire à la rentrée.
  
- La réfection du toit de l'église est à prévoir, des panneaux solaires pourraient être installés sur le toit côté Sud. Le SIEA étudiera cette éventualité.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance les jour et an susdits.  
La séance est levée à 23 heures.

PERRUICHE	VERNE	MOREL DA COSTA	PÊTRE	LAURENT	MANIGAND
ARTERO	FERNANDEZ <i>Excusée</i>	VERDIN	GREUSARD	HUDELEY	AMET
LESSELLIER <i>Excusée</i>	DESPLANCHES <i>Absente</i>	TURCHET <i>Absente</i>	COLLARD	DURANDIN <i>Excusé</i>	GUILLOMIN MARCHIONINI
DALAIS					